

## Le président de l'Université de Bordeaux

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L 712-2 ;*

*Vu la délibération du conseil d'administration en vigueur portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président à effet de fixer les tarifs d'utilisation du domaine universitaire ;*

*Vu la décision du président n°2023-040 du 2 mai 2024 relative aux critères de domiciliation et d'attribution temporaire des ressources universitaires au bénéfice des associations étudiantes et ayant signé une convention de partenariat avec l'université de Bordeaux ;*

### Décide

#### Article 1. Tarifs des cartes de musculation sur le site de Carreire

Le présent article fixe les tarifs des cartes de musculation à destination des personnels et des étudiants de l'université de Bordeaux pour l'accès à la salle de musculation du pôle de Vie Carreire (Bordeaux).

Les tarifs applicables à partir de la date de publication de la présente décision sont les suivants :

	Durée	Tarif HT	Taux de TVA appliqué**	Tarif TTC
Carte <b>musculation</b> personnels	du 01/09 au 31/08	58.33	20%	70€
Carte <b>musculation</b> étudiants	du 01/09 au 31/08	50	0%	50€
	du 01/01 au 30/06	30		30€

\* Taux en vigueur au moment de la facturation.

#### Article 2. Tarifs au sein des pôles de Vie sur le site de Carreire et sur le site de la Station Marne

Le présent article fixe les tarifs de ventes et locations des infrastructures sportives de l'université de Bordeaux situées au sein du pôle de Vie Carreire (Bordeaux) et du pôle de vie Station Marne (Bordeaux) sous gestion du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives de l'université de Bordeaux.

Les tarifs applicables à partir de la date de publication de la présente décision sont les suivants :

## 2.1 Location aux Associations étudiantes, sportives et des personnels domiciliés à l'université de Bordeaux

Sont des associations étudiantes domiciliées à l'université de Bordeaux les associations étudiantes ayant obtenu un avis favorable à leur demande de domiciliation à l'université de Bordeaux comme indiqué dans la décision du président n° 2023-040 du 2 mai 2024 relative aux critères de domiciliation et d'attribution temporaire des ressources universitaires au bénéfice des associations étudiantes et ayant signé une convention de partenariat avec l'université de Bordeaux.

Sont des associations sportives domiciliées à l'université de Bordeaux les associations sportives ayant signé une convention de partenariat avec l'université de Bordeaux.

Sont des associations de personnel domiciliées à l'université de Bordeaux les associations de personnel ayant signé une convention de partenariat avec l'université de Bordeaux.

<b>Infrastructures</b>	<b>Durée*</b>	<b>Tarif HT</b>	<b>Taux de TVA appliqué**</b>	<b>Tarif TTC</b>
Gymnase- pôle de Vie Carreire	1h	20,83€	20%	25€
	1/2 journée (4h)	62,5€	20%	75€
Salle danse - pôle de Vie Carreire	1h	12,5€	20%	15€
	1/2 journée (4h)	37,5€	20%	45€
Salle de fitness - pôle de Vie Station Marne	1h	12,5€	20%	15€
	1/2 journée (4h)	37,5€	20%	45€
Salle danse - pôle de Vie Station Marne	1h	12,5€	20%	15€
	1/2 journée (4h)	37,5€	20%	45€

\* Les créneaux d'une heure ou de quatre heures peuvent être réservés entre 8h00 et 22h00 sous réserve de disponibilité.

\*\* Taux en vigueur au moment de la facturation.

## 2.2 Location aux établissements partenaires et leurs associations

Les établissements partenaires ainsi que leurs associations étudiantes, sportives et des personnels concernés par la présente décision sont les suivants :

- ◆ UBM,
- ◆ Bordeaux-INP,
- ◆ Sciences-Po Bordeaux,
- ◆ BSA,
- ◆ INSERM,
- ◆ CNRS,
- ◆ IOGS,
- ◆ INRIA,
- ◆ INRAE,
- ◆ CREPS

<i>Infrastructures</i>	<i>Durée*</i>	<i>Tarif HT</i>	<i>Taux de TVA appliqué**</i>	<i>Tarif TTC</i>
Gymnase- pôle de Vie Carreire	1h	25€	20%	30€
	1/2 journée (4h)	75€	20%	90€
Salle danse - pôle de Vie Carreire	1h	16,6€	20%	20€
	1/2 journée (4h)	50€	20%	60€
Salle de fitness - pôle de Vie Station Marne	1h	16,6€	20%	20€
	1/2 journée (4h)	50€	20%	60€
Salle danse - pôle de Vie Station Marne	1h	16,6€	20%	20€
	1/2 journée (4h)	50€	20%	60€

\* Les créneaux d'une heure ou de quatre heures peuvent être réservés entre 8h00 et 22h00 sous réserve de disponibilité.

\*\* Taux en vigueur au moment de la facturation.

### 2.3 Location aux autres structures ne relevant pas des catégories précédentes

Infrastructures	Durée*	Tarif HT	Taux de TVA appliqué**	Tarif TTC
Gymnase- pôle de Vie Carreire	1h	37.5€	20%	45€
	1/2 journée (4h)	112.5€	20%	135€
Salle danse - pôle de Vie Carreire	1h	25€	20%	30€
	½ journée (4h)	75€	20%	90€
Salle de fitness - pôle de Vie Station Marne	1h	25€	20%	30€
	1/2 journée (4h)	75€	20%	90€
Salle danse - pôle de Vie Station Marne	1h	25€	20%	30€
	½ journée (4h)	75€	20%	90€

\* Les créneaux d'une heure ou de quatre heures peuvent être réservés entre 8h00 et 22h00 sous réserve de disponibilité.

\*\* Taux en vigueur au moment de la facturation.

#### Article 3. Abrogation

La présente décision annule et remplace la décision portant sur les tarifs des ventes et locations du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives en date du 1<sup>er</sup> juillet 2023.

#### Article 4. Droit de réserve

L'université se réserve le droit de refuser toute demande de location des ISU qui pourrait causer un trouble à l'ordre public ou porter atteinte à sa réputation.

#### Article 5. Publicité

La présente décision sera transmise au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

#### Article 6. Exécution

Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Fait à Talence, le 6 février 2025

Dean LEWIS  
Président de l'université de Bordeaux

